

La Maison-Dieu, 202, 1995/2, 7-17
Pierre-Marie GY

LES FONCTIONS DU LIVRE DANS LA LITURGIE

UN catholique d'Occident qui s'interroge, trente ans après la constitution *Sacrosanctum Concilium* de Vatican II, au sujet des fonctions du livre dans la liturgie, pense d'abord à la messe et aux livres liturgiques qui y sont employés, à savoir, fondamentalement, le lectionnaire de la messe et le missel. Comme on sait, la réforme liturgique a séparé à nouveau l'un de l'autre le livre des lectures et le livre de la liturgie eucharistique au sens strict (la seconde partie de la messe), celui que la tradition romaine ancienne dénommait sacramentaire¹.

Cette dualité fondamentale des livres pour la messe appelle un ensemble de précisions et de compléments² :

1. Cette désignation de sacramentaire a été reprise, depuis le Concile, dans le vocabulaire liturgique de langue anglaise. Je ne suis pas à même de mesurer si un tel emploi n'est pas équivoque, maintenant que le mot « sacrement » sert à désigner les sept sacrements.

2. En latin, l'*Ordo lectionum Missae* porte le surtitre *Missale Romanum*, c'est-à-dire que *Missale Romanum* est à la fois une appellation spécifique — celle du sacramentaire — et une appellation générique — celle des livres pour la messe.

— S'agissant des lectures, l'Institution générale du missel (n^{os} 82 & 84), et à la suite l'*Ordo lectionum* et le Cérémonial des évêques souhaitent qu'on dispose d'un évangélaire (*liber evangeliorum, evangeliarium*³), et un livre de ce type a été réalisé en plusieurs espaces linguistiques.

— Pour les chants latins (grégoriens) il existe, après le Concile comme avant, un livre spécial, le *Graduale Romanum*, étant entendu que celui-ci englobe l'ensemble des chants de la messe et non pas seulement, comme à l'époque précarolingienne, le psaume après l'épître, exécuté, à ce qu'il semble, sur un degré (*gradus*) surélevé.

— Je ne traiterai pas ici des livres ou recueils de chants en langue vernaculaire, parce que leur statut est variable, aussi bien d'un lieu à un autre que d'un espace linguistique à un autre.

— Indépendamment des livres liturgiques, on trouve en certaines parties du monde des feuillets ou des livrets mettant à la disposition des fidèles les lectures et les prières que ceux-ci sont censés écouter. J'y reviendrai plus loin.

Les livres dans la communauté ecclésiale célébrante

Cette répartition et ce fonctionnement des livres mettent en œuvre à la fois une vision fondamentale de la liturgie, que la constitution *Sacrosanctum Concilium* exprime très clairement, et une place du livre dans la civilisation. Examinons successivement chacun de ces deux points.

La vision de la liturgie de *Sacrosanctum Concilium*, une vision ressourcée dans la pratique et la conscience ecclé-

3. En français, on distingue le livre des évangiles — le livre contenant les quatre évangiles (avec éventuellement la liste des péripécopes liturgiques) de l'évangélaire (livre des péripécopes liturgiques). En allemand, on distingue l'*Evangeliar* (le livre des quatre évangiles) de l'*Evangelistar* (le livre des péripécopes liturgiques). Voir, dans ce cahier, les observations de Jean EVENOU dans « Les éditions des livres liturgiques selon les espaces linguistiques », 35-53.

siale du christianisme ancien, est celle d'une liturgie célébrée par l'*Ecclesia* dans la diversité complémentaire de ses membres⁴, chacun remplissant son rôle propre sans empiéter sur celui des autres, comme il est dit expressément aux articles 26 et 28 de la constitution :

[Art. 26 : Les actions liturgiques] appartiennent au Corps tout entier de l'Église, mais elles atteignent chacun de ses membres de façon diverse, selon la diversité des ordres (*ordinum*), des fonctions (*munerum*) et de la participation effective.

[Art. 28] : Dans les célébrations liturgiques chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques⁵.

Dans le cas de la messe, c'était déjà dans cette perspective que se situait dom Bernard Botte, grand historien de la liturgie, en me faisant remarquer, quelques années avant le Concile, que le prêtre, au cours du Moyen Âge, avait, en plus de son rôle propre et inaliénable dans la messe, pris pour lui ou recueilli d'autres — ou les autres ? — ministères de la célébration. Au fond, il rejoignait à sa manière l'idée, exprimée par le P. Jungmann dans ses *Missarum Sollemnia*, selon laquelle, dans le *Missale Romanum* de 1570, contraire en cela à la Tradition, la messe privée, la messe basse (*missa lecta*), ayant beaucoup perdu de son caractère communautaire, est devenue pour les Occidentaux modernes la nouvelle forme fondamentale

4. Je pense ici à la vue, exprimée par le P. CONGAR, de « L'*Ecclesia* ou communauté chrétienne, sujet intégral de l'action liturgique » (dans le recueil édité par les PP. J.-P. JOSSUA-Y. CONGAR, *La Liturgie après Vatican II*, « Unam Sanctam », 66, Paris 1967), dont Ch. POTTIE et D. LEBRUN ont montré qu'elle avait été adoptée par les livres de la réforme liturgique (« La doctrine de l'*Ecclesia*, sujet intégral de la célébration dans les livres liturgiques depuis Vatican II », *LMD*, 176, 1988, 117-132).

5. *In celebrationibus liturgicis quisque, sive minister sive fidelis, munere suo fungens, solum et totum id agat, quod ad ipsum ex rei natura et normis liturgicis pertinet.* — Voir à ce sujet mon article « Les fonctions des laïcs dans la liturgie », *LMD*, 162, 1985, 43-54.

— *Grundform* — de la messe ⁶. Comme on sait, le *Missale Romanum* de 1970 restitue la première place à la messe de l'évêque avec son peuple ou à celle d'une communauté : ceci, qui fait l'objet du chapitre IV de la Présentation générale du missel, intitulé « Des diverses formes de célébration de la messe », commande la diversité des livres et la manière dont ils sont utilisés.

L'affirmation de Jungmann repose principalement sur l'examen des rubriques du missel tridentin. On est conduit à une constatation semblable en étudiant l'histoire des livres liturgiques médiévaux. J'ai proposé, il y a vingt ans, de la comprendre comme l'évolution à partir d'une organisation d'ensemble des livres dans laquelle chaque livre correspondait à une fonction — par exemple celle du prêtre (ou de l'évêque), celle du diacre ou du chantre — vers une autre organisation, basée sur des actions liturgiques complètes — par exemple la messe ou l'office divin — considérées en leur entier, indépendamment d'une diversité des rôles, ou parce qu'une telle diversité s'était bien affaiblie ⁷. Mon propos était un propos d'analyse historique concrète plutôt que d'affirmation principielle, mais on voit aisément que la première organisation d'ensemble des livres correspond en gros, pour la messe, à celle que la réforme liturgique cherche à redévelopper. La seconde organisation, devenue prédominante à partir du XIII^e s., donne la place principale à la messe privée et à la récitation privée de l'office (bréviaire portatif). Cette organisation-là s'est maintenue, dans la réforme liturgique, pour la liturgie des heures, pour laquelle une disjonction entre célébration ecclésiale et récitation privée a paru désavantageuse ou peu réaliste.

6. *Missarum Sollemnia*, première édition allemande, t. I^{er}, 289-290 (traduction française, t. I^{er}, 281-282).

7. « Typologie et ecclésiologie des livres liturgiques médiévaux », *LMD*, 121, 1975, 7-21 (= *La Liturgie dans l'histoire*, Paris, 1990, 75-89).

Le format des livres et leur fonctionnement concret

De nos jours, la principale distinction qu'on a l'habitude de faire à propos des livres est celle entre les livres ordinaires, ceux qu'on lit à sa table, et les livres de poche, ceux qu'on emporte le plus facilement lorsqu'on se déplace. Une distinction analogue a existé pour les livres liturgiques. Par exemple, le *Breviarium Romanum* du concile de Trente, réalisé par S. Pie V en 1568, a été publié en trois éditions simultanées dont on n'a pas remarqué qu'elles n'étaient pas identiques : l'édition chorale (in-folio, de 35 cm de haut) avec des leçons de matines plus longues ; celle dite *de camera* (in-quarto), utilisable chez soi ; et la portative (in-octavo), avec des leçons plus courtes, qui fut la plus utilisée dans la suite⁸. D'après la pratique connue par ailleurs, le bréviaire choral pouvait soit être placé sur un pupitre comme si c'était un lectionnaire ou encore pour servir à l'office entier d'une toute petite communauté, soit être placé dans les stalles pour l'usage d'un ou deux clercs. S'agissant de bréviaires portatifs, c'est le lieu de signaler que dans la tradition insulaire médiévale le nom de *portiforium* — transcription latine du français (tel qu'on le parlait en Angleterre) *porte-hors*⁹, c'est-à-dire « livre portatif » — était la désignation propre du bréviaire ; d'autre part, je note que le liturgiste Stephen Van Dijk a introduit la convention de classer comme portatifs les manuscrits liturgiques de moins de 20 cm de haut¹⁰.

Indépendamment des bréviaires, nous avons deux autres exemples de livres portatifs dans le Rituel et les livres liturgiques variés qu'on nomme *libelli*. Le Rituel, qui n'a

8. Cf. *La Liturgie dans l'histoire*, 79.

9. Cf. *The Oxford English Dictionary* au mot *Portas* (*porte-hors*, attesté à partir du milieu du XIII^e s.).

10. C'est sur cette distinction que repose la liste des bréviaires des XI^e et XII^e s. donnée en appendice à St. VAN DIJK et J. Hazelden WALKER, *The Origins of the Modern Roman Liturgy*, Londres, 1960.

reçu ce nom qu'au XVI^e s. en Italie ¹¹, était appelé le plus souvent — en France en tout cas — *manuale*, « manuel » au sens étymologique de ce mot, c'est-à-dire le livre que le prêtre tient à la main pour les actes sacramentels. Quant aux *libelli*, après l'époque de la genèse du sacramentaire et des autres livres liturgiques, ce pouvait être soit des livrets supplémentaires pour des fêtes nouvelles — ainsi le livret pour l'office de la Fête-Dieu ¹² — soit des livrets portatifs pour une action liturgique déterminée ¹³ ou pour servir au chantre dans le cas d'une pièce de chant qu'il ne connaissait pas par cœur ¹⁴.

À côté du livre que le prêtre ou le chantre tient à la main, il y a celui que le ministre présente ouvert à l'évêque ou au prêtre, ce qui suppose un format plus grand et de plus grands caractères : ainsi le pontifical, ou le collectaire de l'office. J'ignore si le format des pontificaux a été étudié de ce point de vue.

Écouter la lecture d'un livre

Le fonctionnement des livres dans la liturgie ne s'éclaire pas seulement par l'ecclésiologie de la célébration. Il dépend aussi de la corrélation, en notre temps et aux différentes époques de la culture, entre l'oral et l'écrit, compte tenu, suivant le cas, du degré d'alphabétisation collective ¹⁵, ainsi que de l'usage ou non d'une langue liturgique comprise par les fidèles assemblés.

Dans le cas, relativement le plus fréquent, où l'ensemble des fidèles comprennent une même langue, et où les

11. *La Liturgie dans l'histoire*, 78.

12. *Ibidem*, 233-236.

13. Voir mon article « The Different Forms of Liturgical *Libelli* », ci-dessous, note 17.

14. Michel HUGLO a été particulièrement attentif à ce dernier type de fonction dans ses *Livres de chant liturgique* (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 52), Turnhout, 1988.

15. En notre temps, je pense par exemple au *Missel créole* d'Haïti (1965), dont la Commission liturgique de ce pays indiquait, dans la préface, qu'il était destiné à un peuple alphabétisé seulement à 10 %.

conditions de proclamation et d'audition sont bien assurées, les fidèles — sauf naturellement les malentendants — n'ont pas vraiment besoin de livres pendant la célébration. Oserai-je ajouter qu'ils progressent dans le mystère de la célébration en Église en s'habituant à écouter plutôt qu'à lire, et qu'ils progressent en même temps dans la réception de la Parole, un peu comme la Vierge Marie écoutait ce qui était dit de son Fils, et le gardait dans son cœur (Lc 2, 19. 51) ?

Il est clair que nous avons besoin de temps pour qu'une telle participation active par l'écoute trouve place dans le tissu profond de notre prière. Appeler cela une progression n'est en aucune façon blâmer l'usage du livre de messe par les fidèles lorsque la liturgie est — ou était — célébrée en latin, étant entendu qu'aujourd'hui une proclamation seulement en latin serait rarement légitime pour les lectures. Et, par ailleurs, le livre de messe garde tout son profit pour se préparer à la messe ou y repenser ensuite. Mais, dans le temps où j'apporte ces précisions, je me rappelle, l'année où les lectures de la messe ont commencé à être faites en langue vernaculaire, le témoignage d'un liturgiste allemand renommé qui avait pris part à la liturgie du dimanche des Rameaux dans une cathédrale méditerranéenne et me raconta quelques jours après : « La cathédrale était noire de monde, personne n'avait de livre, et ce fut probablement la première fois depuis mille ans que les fidèles comprirent la Passion. » N'était-ce pas déjà la même chose, entre le ^x^e et le ^{xii}^e s., lorsque les diacres d'Italie méridionale chantaient à l'ambon la merveilleuse mélodie de l'*Exultet* et qu'en même temps leurs auditeurs pouvaient, faute de comprendre, admirer sur le rouleau les magnifiques images peintes qui ornaient celui-ci en sens inverse du texte ¹⁶ ? Et puisse la liturgie à nouveau comprise avoir en même temps d'aussi belles mélodies et d'aussi belles images !

16. Elles étaient disposées en sens inverse de celui du texte, de façon à ce que les auditeurs-spectateurs fussent à même de les voir à mesure que le rouleau se déroulait sous leurs yeux.

Le livre liturgique et la prière par cœur

Pour comprendre la fonction des livres dans la liturgie d'aujourd'hui — celle du moins qui est célébrée dans le monde occidental —, il faut se faire une idée à la fois du fonctionnement de la liturgie ancienne et de la place faite aux livres dans la civilisation, en particulier aux premiers siècles du christianisme. La liturgie chrétienne a toujours eu besoin de la Parole de Dieu et de bonne heure elle a eu besoin de livres — ou probablement, pour commencer, de *libelli*, c'est-à-dire de livrets¹⁷ — pour y conserver les prières de l'Église, même si la civilisation ancienne était, dans une large mesure, une civilisation de mémoire et d'oralité, surtout pour les chants. À cet égard, on approche d'une meilleure intelligence de la fonction fondamentale des livres lorsqu'on se rappelle que la découverte des notations musicales est bien postérieure à celle de l'écriture¹⁸, et que, même de nos jours, les chants de certaines liturgies chrétiennes d'Orient continuent à se transmettre par la seule mémoire. Dans la pratique liturgique occidentale antérieure au XIII^e s., les livres notés servaient aux chantres à se préparer à la célébration, au cours de laquelle ils chantaient par cœur. Semblablement, les clercs connaissaient par cœur le psautier, dont ils n'avaient pas besoin au cours de la

17. Voir mon étude « The Different Forms of Liturgical *Libelli* », dans G. AUSTIN (éd.), *Fountain of Life. In memory of N. K. Rasmussen*, Washington D.C., 1991, 23-34, et celle de E. PALAZZO, « Le rôle des *libelli* dans la pratique liturgique du haut Moyen Âge », *Revue Mabillon*, 62 (NS 1), 1990, 9-36.

18. Cf. le mot d'Isidore de Séville avant que n'apparaisse la notation musicale : « si les sons ne sont pas mémorisés ils périssent, puisqu'on ne peut pas les mettre par écrit » [*Nisi enim ab homine memoria teneantur, soni pereunt, quia scribi non possunt*] (*Sententiae de musica*, dans M. GERBERT, *Scriptores ecclesiastici de musica sacra potissimum*, St-Blasien, 1784, I, 29). — Sur tout ce qui suit, voir Tom ELICH, « Using Liturgical Texts in the Middle Ages », dans G. AUSTIN (ci-dessus, note 9), 69-83, et l'ensemble de sa thèse de doctorat malheureusement inédite, « Le Contexte oral de la liturgie médiévale et le rôle du texte écrit », Paris, Institut catholique, 1988.

célébration et qu'en général on ne trouve pas dans les plus anciens bréviaires portatifs. L'ensemble de ces données aide à mieux distinguer ce qui, dans le fonctionnement des livres liturgiques, est essentiel, et ce qui est lié aux conditions des différentes époques.

Livre liturgique et niveau d'alphabétisation

L'importance de l'oralité dans la pratique liturgique allait de pair avec un faible degré d'alphabétisation. À l'époque médiévale, il n'y a guère que les clercs (et avec eux les hauts fonctionnaires et certains commerçants) qui sachent lire, même si l'épreuve de lecture qu'on leur fait passer, par exemple pour les candidats qui se présentent à la Curie romaine, peut donner de mauvais résultats¹⁹. À l'époque centrale de la civilisation grecque et romaine, l'alphabétisation était peut-être plus poussée, au moins dans les villes²⁰, ainsi que chez les Juifs de l'époque rabbinique, deux siècles après le Christ. Peut-on en inférer que les apôtres savaient tous lire et écrire ? Je ne sais. De façon générale, il semble y avoir une hésitation entre historiens²¹ sur la portée exacte du mot *agrammatos*. Veut-il dire, en Actes 4, 13 ou chez Origène (*Contre Celse* 8, 47), que les Apôtres étaient illettrés ou, de manière plus vague, qu'ils étaient simplement « sans lettres », c'est-à-dire « sans instruction » ? Les *Constitutions apostoliques* II, 1, 2, envisagent — à l'écart des grandes villes et en une région dans laquelle un livre liturgique en plus de la Bible n'était peut-être pas encore indis-

19. ELICH, *Contexte oral*, 492-494, donne les résultats détaillés de l'examen sous Urbain IV (1261-1264). Celui-ci comporte quatre épreuves : lire, chanter, *latinizare* (probablement : dire quelque chose en latin), construire (une phrase latine).

20. Voir William V. HARRIS, *Ancient Literacy*, Cambridge (Mass.), 1989.

21. Voir H. GRUNDMANN, *Archiv für Kulturgeschichte*, 40, 1958, 21-24 et HARRIS, 285.

pensable — le cas d'un candidat *agrammatos* à l'épiscopat²².

Quelques conclusions

Que retenir d'exemples si divers au sujet du fonctionnement des livres liturgiques et de conditions de civilisation dans lesquelles ceux-ci ont fonctionné ? Tout d'abord, assurément, que la Bible dès l'origine et par définition, et bien vite avec elle la liturgie, ont eu besoin de livres et de ministres à la tâche desquels ces livres étaient essentiels, ce qui explique la place des livres bibliques et liturgiques dans le comportement des ministres et dans l'iconographie de bien des saints. À une telle affirmation fondamentale, il faut en joindre deux autres. La première — qui appellerait de grands développements, à la fois dans l'histoire des livres liturgiques et dans leur présentation en notre temps — est que ces livres auront toujours besoin d'une qualité de présentation découlant de leur importance dans le culte de Dieu²³. La seconde, que les pages qui précèdent ont évoquée de plusieurs manières, est que, dans un passé récent et dans le contexte moderne de la culture, les livres à l'usage des fidèles ont eu une grande utilité pour pallier certains dysfonctionnements de la liturgie dus soit au fait que la langue liturgique n'était pas comprise de la majorité des fidèles²⁴,

22. « En tout district, le pasteur qu'on institue évêque... si possible, que ce soit un homme instruit ; mais même s'il était *agrammatos* [illettré ?], qu'il ait pourtant l'expérience de la parole, l'âge convenable. Si le district est petit et qu'on n'y trouve pas d'homme âgé, sage et de bonne réputation pour l'instituer évêque... » (« Sources chrétiennes », 320, 144-147).

23. Je n'entre pas ici dans la question du prix des livres, même les moins coûteux, à certaines époques. Voir à ce sujet, pour le temps de S. François d'Assise, mon article « Du bréviaire des saints à l'appel à la sainteté », *LMD*, 201, 133-136.

24. Caractéristique à cet égard était la formule de remise de l'évangélaire au diacre lors de son ordination, repliée en quelque sorte sur l'aspect cultuel de la lecture de l'Évangile et faisant abstraction de la proclamation à l'assemblée : « Reçois le pouvoir de lire l'Évangile dans l'Église de Dieu, tant pour les vivants que pour les défunts. »

soit à une concentration parfois excessive des rôles dans la célébration. Il y a, dans la liturgie de Vatican II et la conscience d'Église qui fait corps avec elle, un grand bienfait spirituel, requérant un patient apprentissage à ce qu'on fasse fonctionner chaque livre pour l'*ecclesia* assemblée et ses membres qui écoutent. Je dis cela dans le même sens que la recommandation de la Tradition apostolique qui invite à préférer la célébration de la parole dans l'*ecclesia* à la prière tout seul : « S'il y a célébration de la parole, on donnera la préférence à y aller et à entendre la parole de Dieu pour le réconfort de son âme. On sera empressé à l'*ecclesia*, là où fleurit l'Esprit ²⁵. »

Pierre-Marie GY, o.p.

25. *Tradition apostolique*, traduction BOTTE, chap. 35. Mon maître dom Bernard Botte traduisait « aller à l'église », mais c'est seulement plus tard que le mot *ecclesia* a commencé à désigner le lieu matériel. Ici, il vise encore l'assemblée liturgique ecclésiale comme telle, laquelle est le lieu (spirituel) où se répand l'Esprit. Ce passage de la Tradition est proche de la formule d'Irénée sur l'*ecclesia*, lieu du *Pneuma*, *Adv. Haereses*, 3, 24 (« Sources chrétiennes », 34, 400).